EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 36

CONVENTION ENTRE LA MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND RELATIVE À UNE OFFRE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR PLACE DES CARMES DÉCHAUX À CLERMONT-FERRAND

La Ville de Clermont-Ferrand a décidé d'inscrire à son Programme Pluriannuel d'Investissement le réaménagement de la Place des Carmes. Les objectifs poursuivis sont de requalifier un espace public majeur de centre-ville et de redonner une attractivité résidentielle et commerciale au secteur. Les enjeux du périmètre de projet répondent à des problématiques de qualité urbaine, de qualité d'usages et de fonctionnalités viaires (véhicules et modes doux).

Au sein du périmètre de projet, d'une surface d'environ 25 000 m² comprise entre la rue Henri Barbusse, la rue du Souvenir Français, la rue Bouillet et la Place de l'Europe, une première phase opérationnelle de travaux correspondrait à l'aménagement de l'angle nord-ouest formé par le viaduc et le boulevard Jean-Baptiste Dumas. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 5 millions d'euros TTC, ces travaux pourraient se dérouler en 2018-2019.

Dans le cadre des réunions de coordination Ville-Michelin, la Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN, qui s'engage dans un programme de modernisation de son siège social sis 23 Place des Carmes Déchaux, a exprimé le souhait d'accompagner la Ville dans ce projet.

Par lettre du 11 Avril 2016 ci- jointe, la Manufacture Française des Pneumatique MICHELIN a formalisé ce souhait comme suit :

« Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public majeur de la place des Carmes-Déchaux engagé par la ville de Clermont-Ferrand, nous vous informons par la présente, de notre intention de nous associer à cet important projet pour la ville au moyen d'une offre de concours, portant sur la remise d'une étude d'aménagement sur le périmètre délimité au plan annexé.
Les modalités de cette offre de concours resteront à définir et pourront l'être dans une convention commune entre la ville et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin. »

La présente convention a ainsi pour objet de définir les conditions de cette offre de concours qui consiste en la cession à la Ville de l'intégralité des droits de propriété que la Manufacture détient sur les études de maîtrise d'œuvre qui porteront sur l'espace public délimité sur le plan annexé au courrier du 11 avril précité. Le montant de cette offre s'élève à 363 000 euros (article 2).

Cette convention formalise l'acceptation par la Ville de cette offre et son engagement à analyser les études de maîtrise d'œuvre qui seront remises par la Manufacture au stade du Dossier de Consultation des Entreprises. Il est formellement convenu que l'acceptation de l'offre ne liera aucunement la Ville qui restera donc libre d'utiliser ou de ne pas utiliser lesdites études.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la présente convention entre la Ville et la Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 juillet 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Services France
Place des Carmes - Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 09
Téléphone 04.73.32.10.25

Monsieur Olivier BIANCHI
Maire de Clermont-Ferrand
Hôtel de Ville

BP 60
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand,

Le : 11 avril 2016

Objet : Offre de concours – Aménagement de la place des Carmes-Déchaux

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public majeur de la place des Carmes Déchaux engagé par la ville de Clermont-Ferrand, nous vous informons par la présente, de notre intention de nous associer à cet important projet pour la ville au moyen d'une offre de concours, et par la remise d'une étude d'aménagement sur le périmètre délimité au plan annexé.

Les modalités de cette offre de concours resteront à définir et pourront l'être dans une convention commune entre la ville et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués et respectueux.

Rien à voir,

Remi de VERDILHAC
Directeur MICHELIN France

Pièce jointe :
Aménagement de la Place des Carmes Déchaux
Périmètre d'étude

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes - Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone: (33)4 73 32 20 00
Télécopie : (33)4 73 32 22 02
Internet : http:\\www.michelin.com

Société en commandite par actions
au capital de 504 000 004 d'Euros.
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33855200507
Code Européen : 2211z

Pièce jointe : Aménagement de la place des Carmes Déchaux – périmètre d'étude



Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes - Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone: (33)4 73 32 20 00
Télécopie : (33)4 73 32 22 02
Internet : http:\\www.michelin.com

Société en commandite par actions
au capital de 504 000 004 d'Euros.
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33855200507
Code Européen : 2211z

Annexe 2 : Périmètre des études de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de l'offre de concours



CONVENTION RELATIVE A UNE OFFRE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR PLACE DES CARMES DÉCHAUX A CLERMONT-FERRAND

ENTRE

LA MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN,
Société en commandite par actions au capital de 504.000.004 €uros

Ayant son siège social 23 Place des Carmes Déchaux à Clermont- Ferrand, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de ladite Ville sous le numéro 855200507
Représentée par Rémi de VERDILHAC, Fondé de pouvoirs

Ci-après désignée « la Manufacture »,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
Domiciliée 10 rue Philippe MARCOMBES, Clermont-Ferrand,
Représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du (à compléter),

Ci-après désignée « la Ville»,

d'autre part,

Il est préalablement exposé et convenu ce qui suit :

Préambule
La Ville de Clermont-Ferrand a décidé d'inscrire à son Programme Pluriannuel d'Investissement le réaménagement de la Place des Carmes. Les objectifs poursuivis sont de requalifier un espace public majeur de centre-ville et de redonner une attractivité résidentielle et commerciale au secteur. Les enjeux du périmètre de projet répondent à des problématiques de qualité urbaine, de qualité d'usages et de fonctionnalités viaires (véhicules et modes doux).

Au sein du périmètre de projet, d'une surface d'environ 25 000 m² comprise entre la rue Henri Barbusse, la rue du Souvenir Français, la rue Bouillet et la Place de l'Europe, une première phase opérationnelle de travaux correspondrait à l'aménagement de l'angle nord-ouest formé par le viaduc et le boulevard Jean-Baptiste Dumas. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 5 millions d'euros TTC, ces travaux pourraient se dérouler en 2018-2019.

A la suite des réunions de coordination Ville-Michelin, la Manufacture a exprimé le souhait d'accompagner la Ville dans ce projet.

Par lettre du 11 Avril 2016, jointe à la présente convention (Annexe 1), la Manufacture a formalisé ce souhait comme suit :

« *Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public majeur de la place des Carmes-Déchaux engagé par la ville de Clermont-Ferrand, nous vous informons par la présente, de notre intention de nous associer à cet important projet pour la ville au moyen d'une offre de concours, portant sur la remise d'une étude d'aménagement sur le périmètre délimité au plan annexé.*

Les modalités de cette offre de concours resteront à définir et pourront l'être dans une convention commune entre la ville et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin. »

Les services de la Ville et de la Manufacture se sont ensuite rapprochés pour définir les conditions de cette offre de concours et les formaliser dans la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville accepte le concours offert par la Manufacture dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Carmes Déchaux.

ARTICLE 2 : OFFRE DE CONCOURS

La Manufacture s'engage à participer à la réalisation des travaux qu'assumera la Ville dans le cadre de l'aménagement de la place des Carmes Déchaux, sous la forme d'une offre de concours en nature dont le montant estimé s'élève à 363 000 € HT.

Cette offre consiste en la cession à la Ville de l'intégralité des droits de propriété et notamment le droit d'utilisation, d'exploitation et d'adaptation que la Manufacture a acquis sur les études de maîtrise d'œuvre portant strictement sur l'espace appartenant à la Ville et défini en Annexe 2.

En vue de l'exploitation directe de cette étude par la Ville, la Manufacture s'engage à remettre à la Ville, pour le mois de septembre 2017, l'étude de niveau DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) comprenant :

- Les descriptifs des ouvrages tout corps d'états (CCTP et bordereau de prix par lots avec définition, nature des équipements et finitions),
- Métré des lots,
- Tableau des coûts prévisionnels des travaux par lots,
- Planning prévisionnel de réalisation de l'ouvrage,
- les plans architecturaux et
- les plans de structure.

A titre d'information, la Manufacture fera ses meilleurs efforts pour remettre à la Ville, de manière anticipée, l'étude de niveau AVP (Avant-Projet) pour le mois d'Avril 2017.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA VILLE

La Ville accepte l'offre de concours de la Manufacture et s'engage à analyser les études remises dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Carmes Déchaux dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

L'acceptation de l'offre de concours ne lie aucunement la Ville qui reste libre de ne pas utiliser les études remises.

Dans l'hypothèse où la décision de la Ville d'utiliser ou non les études remises par la Manufacture n'interviendrait pas pendant la période de validité de la présente convention, la présente convention portant offre de concours deviendrait automatiquement caduque. La Ville en informera alors sans délai la Manufacture par lettre recommandée avec avis de réception.
La Ville s'engage alors à restituer sans délais à la Manufacture l'intégralité des éléments de l'étude transmis qui en récupère alors la pleine propriété.

Dans les autres cas, la Ville s'engage à ne pas utiliser les études remises à d'autres fins que la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Carmes Déchaux.

ARTICLE 4 – MODIFICATION, RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant.

Sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-avant portant caducité de la convention, en cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques au titre de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par une autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée infructueuse.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les Parties, pour se terminer à la date à laquelle la Ville décidera soit d'utiliser les études visées à l'article 1er, soit de ne pas les utiliser, cette décision devant intervenir au plus tard un an à compter de la date de réception par la Ville des études de niveau DCE transmises par la Manufacture.

ARTICLE 6 - LITIGES

Tout litige lié à l'application ou à l'interprétation de la présente convention sera prioritairement réglé par la voie amiable, préalablement à tout contentieux.

ARTICLE 7 – ANNEXES

Annexe 1 : courrier Michelin du 11 avril 2016.
Annexe 2 : périmètre des études de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de l'offre de concours.

Signée à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires, le

Pour la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Le Fondé de pouvoirs

Rémi de VERDILHAC

Pour la Commune de Clermont-Ferrand

Le Maire,

Olivier BIANCHI